

ECOLE NORMALE A LA SAUVE

QUELQUES CHANGEMENTS IMPORTANTS

L'état monacal dans lequel baignaient les élèves-maîtres lors des premières années, va s'améliorer. Peu à peu, des changements se précisent :

Dans les programmes : En 1860, les programmes officiels ne comprenaient que des cours d'instruction religieuse, des lectures d'inspiration chrétienne, de la morale religieuse, du dessin, de la musique (plain-chant, harmonium, ophicléide), un peu d'arithmétique, de la langue française et une initiation au travail agricole et horticole. A La Sauve, sous la direction de monsieur Simonel, ces programmes débordaient déjà un peu de ces directives puis, d'année en année, ils devinrent plus conséquents. Quelques apports ou modifications amenés par V Duruy et F Guizot les firent évoluer : enseignement de la pédagogie et de principes éducatifs, approche de la physique, de la chimie et de l'hygiène applicables aux usages de la vie courante, ajout de notions d'histoire et de géographie, cours sur l'administration communale.

La grande révolution dans les programmes se situe dans les années 1880 avec l'arrivée au pouvoir d'hommes nouveaux qui désirent exclure de l'enseignement tout cléricisme, voire toute croyance religieuse. En français et en morale, les livres d'inspiration religieuse disparaissent au profit d'ouvrages neutres ou à caractères laïques. Les programmes subissent d'importantes modifications notamment dans les contenus. Une autre nouveauté est l'instauration de la gymnastique obligatoire avec son approche patriotique et militaire.

Il est important de noter une disposition capitale : les élèves-maîtres de troisième année vont recevoir essentiellement des cours de formation professionnelle, ce qui les différencie des élèves des Ecoles Primaires Supérieures et surtout les prépare à un métier.

Dans la vie quotidienne : La surveillance permanente des premières années à La Sauve va s'assouplir. Les déplacements deux par deux et en silence sous les ordres d'un surveillant vont être remplacés par des déplacements en ordre sous la direction d'un élève-maître chef de promotion. Les moments de dortoirs qui étaient surveillés par un maître-adjoint le deviennent sous la responsabilité d'un élève-maître nommé par le directeur. Les sorties qui se faisaient encadrées par le directeur ou un professeur se font libres. Les études qui étaient surveillées par un maître-adjoint le deviennent par un élève-maître désigné responsable. Le courrier n'est plus contrôlé. Il est fait confiance aux élèves-maîtres. On les considère comme des adultes.

Dans la scolarité : Les vacances scolaires qui, à l'origine, étaient de quinze jours (30 septembre, 15 octobre) deviennent plus importantes : deux mois durant l'été, deux jours à Toussaint, une semaine en fin d'année civile, dix jours à Pâques, deux jours à Pentecôte.

Les contraintes liées au culte disparaissent. Les élèves-maîtres qui le souhaitent peuvent continuer à pratiquer leur religion mais hors temps scolaire. Ils peuvent par exemple sortir librement le dimanche pour suivre les pratiques de leur culte. La chapelle et la sacristie disparaissent et sont aménagées en salles de cours.

L'école annexe qui se trouvait dans les locaux de l'Ecole normale est délocalisée. Elle se trouve toujours dans l'enceinte de l'Ecole normale mais dans un bâtiment isolé.

Michel Saint Marc

Enseignant à la retraite de L'Ecole Paul-Lapie de Caudéran

L'Association Mémoire & Patrimoine

11 rue de l'Abbaye
33670 LA SAUVE MAJEURE
Tél : 0663526815
mail : memoireetpatrimoine33670@gmail.com

La Publication

Responsable : Annie Bragatto
facebook.com/memoirelasauve/
www.memoirelasauve.fr